

Procédure VAE – Candidat

La VAE - Validation des Acquis de l'Expérience vous permet de faire reconnaître les compétences que vous avez acquises auparavant sur le terrain ou dans le cadre de cursus de formation.

L'ESCT vous propose d'obtenir les titres et certifications professionnels suivants avec le dispositif VAE :

Niveau 5 – titres professionnels inscrits au RNCP (Niveau BAC+2)

- Conducteur de Travaux du Bâtiment et du Génie Civil
- Conducteur de Travaux, TP
- Technicien(e) Supérieur(e) du Bâtiment, option Économie de la Construction
Possibilité de valider un ou plusieurs CCP (Certificat de Compétence Professionnelle). En cas de validation partielle de la certification, possibilité de repasser le ou les CCP manquant(s) dans un délai de 1 an pour l'obtention du titre.

Niveau 6 – certification professionnelle inscrite au RNCP (Niveau BAC+3)

- Chargé d'affaires BTP (certification conçue et exclusivement délivrée par l'ESCT)
Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences. En cas de validation partielle de la certification, possibilité de repasser le ou les bloc(s) de compétences manquant(s) dans un délai de 1 an pour l'obtention de la certification.

Niveau 7 - certification professionnelle inscrite au RNCP (Niveau BAC+5)

- Manager de projets BTP (certification conçue et exclusivement délivrée par l'ESCT)
Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences. En cas de validation partielle de la certification, possibilité de repasser le ou les bloc(s) de compétences manquant(s) dans un délai de 1 an pour l'obtention de la certification.

Prérequis

La VAE est ouverte à toute personne, quel que soit son âge, sa nationalité et son statut (salarié, demandeur d'emploi, ...). Pour bénéficier de la VAE, vous devrez justifier une expérience permettant l'acquisition de compétences directement **liées à la certification visée**.

Les expériences doivent avoir été réalisées dans le même domaine professionnel et tous les statuts sont acceptés : salarié, non salarié (profession libérale, artisan, commerçant), fonctionnaire, demandeur d'emploi, bénévole, volontaire, etc.

L'activité professionnelle peut avoir été pratiquée en France ou à l'étranger (au sein d'une entreprise française). Elle peut être actuelle ou révolue, continue ou discontinuée, être ou avoir été réalisée à temps plein ou à temps partiel.

Dossier de recevabilité/d'éligibilité

Pour obtenir une VAE, vous devrez d'abord transmettre une demande de recevabilité (CERFA n° 12818*02 renseigné) à l'ESCT et justifier de vos expériences professionnelles réalisées auparavant.

Épreuves de la VAE

En fonction du titre/de la certification que vous visez, vous devrez rédiger un mémoire et soutenir oralement un projet devant un jury de certification composé de professionnels.

DE LA RECEVABILITE A LA CERTIFICATION

Phase 1 : Demande d'inscription

L'ESCT vous envoie par mail après votre préinscription sur le site :

- le **livret 1** : dossier de recevabilité Cerfa n° 12818*02 et la notice
- la **présentation des modalités** du titre ou de la certification visé(e)
- Les informations sur le déroulement de la VAE

Phase 2 : Recevabilité (Livret 1)

Vous complétez le livret 1 (Cerfa) et vous nous le retournez. Votre projet sera analysé par le responsable VAE et un expert du domaine professionnel.

Vous recevez un avis dans un délai de 3 semaines sur la recevabilité de votre dossier.

Dans le cas où vous êtes éligible à la VAE, l'ESCT vous remet par mail :

- le Livret 2 VAE : Dossier Professionnel (DP) et la notice
- le devis avec une date butoir, à retourner à l'ESCT dûment signé
- le Référentiel de Certification (RC) et/ou le REAC/REV du titre ou de la certification visé(e)

Phase 3 : Elaboration du dossier VAE n°2

Le candidat élabore son dossier à l'aide du livret 2. Pour se faire, s'il le souhaite, il peut bénéficier d'un accompagnement.

L'accompagnement est une aide méthodologique individualisée permettant au candidat d'analyser ses activités pour les traduire en termes de compétences, de capacités, de connaissances, au regard du référentiel ou de la certification visé(e).

Cet accompagnement facultatif est personnalisé (échanges par téléphone, visio, mail, en présentiel...).

N.B. : le candidat est libre d'opter ou non pour cet accompagnement.

Phase 4 : Examen du dossier et Jury

Après réception et examen du dossier n°2, le candidat est convoqué devant un jury constitué de professionnels et s'entretient sur la nature et la qualité des expériences présentées dans le dossier. Cet entretien a pour objectif de conforter le jury dans sa décision.

Nature des évaluations pour la délivrance du titre ou de la certification visé(e) :

- 1) validation sur dossier et mise en situation professionnelle : examen du dossier de validation et des mises en situations professionnelles réalisées par le candidat.
- 2) validation par entretien du candidat avec le jury.

Tarif :

- 1 800 €TTC (1 500 €HT) pour la VAE sans accompagnement et pour tous les niveaux (BAC+2, BAC+3 et BAC+5).
- 5 400 € TTC (4 500 €HT) pour la VAE avec accompagnement pour les niveaux BAC+2 et BAC+3 (24h de suivi et d'accompagnement).
- 5 940 €TTC (4 950 €HT) pour la VAE avec accompagnement pour le niveau BAC+5 (24h de suivi et d'accompagnement).



Programme prévisionnel d'accompagnement VAE

Les principaux facteurs d'abandon dans la démarche VAE semblent être la durée et la difficulté de la procédure. Les prestations d'accompagnement ont donc un véritable rôle à jouer, afin d'obtenir des retombées positives sur les chances de réussite du candidat.

Ainsi, les prestations d'accompagnement facilitent l'obtention du/de la titre/certification en réduisant la complexité du travail attendu dans le dossier de preuve, ainsi que la durée du parcours VAE. Les rendez-vous successifs, voire mensuels avec les accompagnateurs permettent de mieux mobiliser les candidats dans le travail de rédaction attendu (planning personnalisé établi au préalable avec le candidat).

Déroulé	Objectifs	Durée	Commentaire
L'entretien d'exploration du parcours	<ul style="list-style-type: none"> - Recueillir les éléments biographiques et la liste des expériences du candidat. - Explication du référentiel de certification et des critères d'évaluation du jury. - Rapprocher l'expérience, le référentiel de la certification visée et les compétences : sélectionner avec le candidat les éléments de son parcours (activités professionnelles et extra-professionnelles) qui sont en rapport direct avec la certification visée. - Remise des fiches méthodologiques par bloc de compétences de la certification pour rédaction des expériences conformément aux attentes. 	1 h	Ces temps sont indiqués de manière forfaitaire
Les entretiens d'explicitation des activités suivant l'avancement			
<ul style="list-style-type: none"> - Aider à verbaliser, mettre en mots une action particulière. Il permet donc d'obtenir une information particulièrement fine sur la manière dont un individu a réalisé une tâche. - Organiser et articuler les idées entre elles pour garantir la cohérence du dossier. - Favoriser l'expression orale et écrite du candidat et l'auto-questionnement. - Valoriser et analyser la prise d'initiative du candidat, démontrer son esprit critique. - Entraîner le candidat à supprimer toute approximation, tout discours implicite. 			
Bloc 1 : Bloc de compétence/CCP	Décrypter la terminologie Détailler l'activité et orienter le candidat vers les preuves à fournir	1h	Ces temps se déroulent en fonction de la demande du candidat et correspondent à une évaluation moyenne
Bloc 2 : Bloc de compétence/CCP	Décrypter la terminologie Détailler l'activité et orienter le candidat vers les preuves à fournir	1h	
Bloc 3 : Bloc de compétence/CCP	Décrypter la terminologie Détailler l'activité et orienter le candidat vers les preuves à fournir	1h	
Bloc 4 : Bloc de compétence/CCP	Décrypter la terminologie Détailler l'activité et orienter le candidat vers les preuves à fournir	1h	
Bloc 5 : Bloc de compétence/CCP	Décrypter la terminologie Détailler l'activité et orienter le candidat vers les preuves à fournir	1h	



<p>L'élaboration du dossier de validation livret 2 (DP) :</p> <p>Le rassemblement et le choix des éléments de preuves</p>	<ul style="list-style-type: none">- Mettre en évidence les connaissances que les formations suivies (en inter ou intra entreprise, en formation professionnelle continue, à la demande de son employeur, à son initiative personnelle, diplômantes ou non diplômantes...) lui ont permis d'acquérir.- Mettre en évidence en quoi les activités réalisées en milieu professionnel (salarisées ou non salariées) sont signes de mobilisation d'aptitudes et de connaissances.- Montrer que les activités réalisées dans le cadre d'une activité personnelle (activités associatives uniquement avec attestation signée du président de l'association) ont été l'occasion d'apprentissages en autodidacte.- Constituer un glossaire des termes utilisés. Les preuves en appui de la présentation et de l'analyse de l'expérience : choix de celles qui révèlent des compétences les plus représentatives de la certification visée (rapport d'activités, projets, articles, revue de presse, organigramme, compte-rendu de réunion, lettre de mission, schéma d'un processus de fabrication, schéma méthodologique, etc.).	14h	Ces temps se déroulent en fonction de la demande du candidat et correspondent à une évaluation moyenne
<p>Entretien de relecture attentive et critique pour une amélioration des rédactions successives du candidat</p>	<ul style="list-style-type: none">- Apporter des recommandations de fond s'appuyant sur les grilles de lecture des jurys.- Apporter une aide à l'expression écrite des compétences : méthode de structuration des écrits, vérification de la logique entre faits et idées, etc...- Apporter des suggestions de corrections syntaxiques, de style, de vocabulaire, etc.- Apporter des suggestions pour documenter, illustrer, rendre plus attrayant le dossier, etc...	2h	Ces temps se déroulent en fonction de la demande du candidat et correspondent à une évaluation moyenne
<p>Préparation à la soutenance devant le jury</p>	<ul style="list-style-type: none">- Apporter des conseils méthodologiques à donner au candidat sur la structuration du support de la présentation orale.- S'entraîner à la présentation orale et à l'argumentation des éléments constitutifs du dossier.- Préparer les points du dossier qui semblent fragiles et préparer leur développement, avec précisions et ajout de preuves supplémentaires.	2h	Ces temps se déroulent en fonction de la demande du candidat et correspondent à une évaluation moyenne



GUIDE CANDIDAT VAE

La toute première étape d'une VAE consiste à bâtir votre projet professionnel : Evolution à moyen ou long terme, obtention d'une reconnaissance « officielle », ...Prenez le temps de définir votre projet. C'est la clé de la réussite.

Après avoir fait le point sur vos compétences, vous devrez élaborer un dossier en deux temps (livret 1 et livret 2) qu'il faudra ensuite défendre devant un jury.

Avant de vous lancer dans la démarche, estimez bien le temps à consacrer à la VAE (évalué de 3 à 6 mois, dont 80 à 100 heures ou plus de rédaction).

Vous garantir la qualité des prestations d'accompagnement

Vous êtes responsable de vos décisions et productions.

Votre accompagnement comporte notamment six étapes :

- **Une réflexion approfondie** permettant de restituer votre demande de certification dans votre projet professionnel et personnel.
- **Un retour sur votre parcours** : il vous est demandé de faire un inventaire de vos expériences professionnelles salariées, non salariées et bénévoles. Vous choisissez avec l'accompagnateur celles qui sont les plus pertinentes par rapport au référentiel du titre visé.
- **Un entretien d'analyse descriptive de vos activités** : les questions de l'accompagnateur vous permettent de décrire et expliciter avec une précision suffisante le contexte de vos activités et des procédures que vous avez mises en œuvre.
- **Une assistance à la description écrite de vos activités** : vous devez présenter par écrit dans votre dossier les activités que vous avez décrites oralement. À ce stade, les questions et les remarques de l'accompagnateur vous permettent d'atteindre le degré de précision attendu par le jury de validation*. Cette étape peut aussi s'effectuer à distance (courriel, etc.).
- **Une préparation de votre entretien avec le jury** : l'accompagnateur vous expose clairement le déroulement du jury et le type de questions qui pourront vous être posées au regard de votre expérience. Il vous prépare à la présentation orale et au développement de certains points de votre expérience.

Et/ou, le cas échéant,

- **Une préparation à une mise en situation professionnelle** : l'accompagnateur vous présente les conditions de cette mise en situation professionnelle, et notamment, les moyens matériels qui seront mis à votre disposition ainsi que les critères d'évaluation.

L'accompagnement

Le rôle de l'accompagnateur VAE est :

- Ecouter, aider à formuler, fournir des indices et des repères, indiquer les obstacles éventuels, ne pas juger.
- Aider à la rédaction du mémoire.
- Aider à la reconstitution et à la reconnaissance de vos acquis de votre expérience propre au sein de l'entreprise ou de l'organisation
- Aider à constituer et rassembler les preuves qui seront présentées au jury.



Conseils méthodologiques pour la soutenance

Avant l'entretien

- Relire soigneusement et s'imprégner de la présentation des modalités VAE du titre ou de la certification visé(e).
- Noter les points du dossier qui semblent fragiles et préparer leur développement, avec précisions et ajout de preuves supplémentaires.
- Elargir la réflexion sur le métier, ses conditions d'exercice, le secteur professionnel.
- S'entraîner, si possible devant un public (entourage familial, amical, professionnel), à la présentation orale et à l'argumentation des éléments constitutifs du dossier.

Pendant l'entretien

- Ne pas hésiter à faire préciser ou reformuler les questions si nécessaire ;
- Être rigoureux et attentif aux questions du jury pour être sûr de ne pas répondre à côté ;
- Rester honnête dans les réponses apportées ;
- Utiliser un vocabulaire professionnel précis pour avoir plus d'assurance et donner de la pertinence à vos propos ;
- Être concis et efficace : éviter les détails inutiles
- Respecter le temps limité qui est indiqué : un entretien dure en moyenne 45 minutes (cette durée varie selon la certification).

Le jour J, vous ne devez pas oublier

- Votre convocation,
- Votre pièce d'identité,
- Votre dossier de validation et sa présentation synthétique éventuelle
- D'être ponctuel et avoir une présentation soignée : l'image est également importante.

Questionnaire de satisfaction et réclamation

Un questionnaire de satisfaction vous sera transmis à la fin de la VAE afin d'assurer une amélioration continue de notre prestation.

Pour toute remarque ou réclamation, nous vous invitons à utiliser ce formulaire :

<https://satisfaction-formation.typeform.com/to/Fr2ydzHX>